

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**  
**Arrondissement de PROVINS**  
**Canton de MONTEREAU-FAULT-YONNE**  
**Commune de MISY-SUR-YONNE**

**COMPTE RENDU**  
**de la séance du CONSEIL MUNICIPAL**  
**du mardi 9 novembre 2021**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le vendredi 29 octobre 2021 s'est réuni le mardi 9 novembre 2021 à 19 h 00 à la salle du Conseil Municipal en Mairie, sous la présidence de Madame Monique JACQUIER, Maire.

Présent(e)s : Monique JACQUIER, Maire ; Messieurs Casimir CHEREAU, Michel WOJCIECHOWSKI, Guy JACQUIER, Claude BELLINI Adjointes au Maire ; Mesdames, Michèle BIROST, Cécile DEMERS, Conseillères Municipales ; Messieurs Sébastien BORG, Vincent DEHIMI, Pascal LAIZEAU, Conseillers Municipaux .

Pouvoir : Néant

Absent(e)s : Mmes Lili ATTAR , Guylène AURORE, , Mélodie DEFOSSE, Charlène MAUSSE ;  
Secrétaire de Séance : Mme Cécile DEMERS ;

Lors de cette séance, le Conseil Municipal a :

- Approuvé la modification des statuts du SDESM *- Adopté à l'unanimité*
  - Approuvé la modification de la régie 2334 Loyers-Location de salles pour intégrer de nouveaux moyens de paiement à distance. *- Adopté à l'unanimité*
  - Approuvé la division et la cession d'une partie de la parcelle 540 pour une surface de 281 m<sup>2</sup> au prix de 5 € du m<sup>2</sup>. Les frais de division et d'actes restant à la charge de l'acheteur. *- Adopté à l'unanimité*
  - Reporté à une date ultérieure l'adoption de la charte pour la création du Conseil Municipal des Jeunes.
  - Approuvé la signature de la convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales et la Communauté de Communes du Pays de Montereau. *- Adopté à l'unanimité*
  - Approuvé le Plan de Formation Mutualisé élaboré avec la Communauté de Communes. *- Adopté à l'unanimité*
  - Pris connaissance des rapports d'activité des services d'Eau Potable, de la Communauté de Communes du Pays de Montereau et du SIRMOTOM. *- Adopté à l'unanimité*
- **Décisions du Maire (Art : 2122-22 du CGCT) :**

2021-09-01 - Décision modificative du budget

Considérant le manque de crédit au chapitre 66 et plus précisément à l'article 66111 pour faire face notamment aux intérêts des emprunts, (lié certainement à une erreur de calcul dans la reprise des données lors du changement de logiciels).

Mme le Maire décide de procéder au virement des fonds suivants :

<b>Section de fonctionnement</b>						
	<b>Chapt</b>	<b>Article</b>	<b>Libellé</b>	<b>BP initial</b>	<b>DM</b>	<b>BP modifié</b>
Dépense	022		Dépenses imprévues	55 204,06 €	- 1 750 €	53 454,06 €
Dépenses	66	66111	Intérêts	12 000,00 €	+ 1750 €	13 750,00 €

- **Questions diverses :**

- Les travaux de la rue Haute se poursuivent. En revanche, la commune et le département sont en désaccord sur le positionnement et la sécurisation du passage piétons. La visibilité étant réduite au niveau du croisement de la rue Haute et de la rue Basse là où devrait se situer le passage piétons, la commune souhaite mettre des stops de part et d'autre pour sécuriser la traversée des piétons, ce que le Département refuse. Des négociations sont en cours pour trouver un meilleur emplacement ou pour valider un autre dispositif de sécurisation.

- Le SDESM a validé le projet de remplacement des chaudières et des fenêtres de l'école et nous a notifié l'attribution d'une subvention de 26 699,50 € pour les chaudières et 3 502,51 € pour les fenêtres. Cependant cette subvention nous sera alloué sur le budget 2022 et non 2021. De toute façon, même si les travaux ont commencé (tranchée gaz et coffret), les difficultés d'approvisionnement n'ont pas permis de réaliser les travaux pendant les vacances de la Toussaint comme c'était prévu.

M. Wojciechowski demande que des aménagements soient réalisés autour du coffret mal posé et qui dépasse

- Comme chaque année, la Communauté de Communes a mutualisé l'achat des colis des aînés. La commande est partie et la livraison interviendra début décembre. Pour le repas des aînés en revanche, le samedi 11 décembre 2021, les professionnels de la restauration auxquels nous faisons appel, éprouvent des difficultés pour recruter, sont déjà pris ou parfois on malheureusement mis la clef sous la porte. D'autres devis sont cependant attendus et seront soumis pour avis et décision aux membres de la commission.

- Mme le Maire rappelle que jeudi se déroulera la cérémonie du 11 novembre et que le passe sanitaire sera exigé pour entrer dans la salle et participer à la collation d'après cérémonie. Aucune restriction en revanche pour la cérémonie en plein air.

- La Société condamnée en appel pour les malfaçons sur la place du village, ont sollicité un nouvel aménagement de leur dette. Sur les recommandations de notre avocat et la commune ayant déjà fait preuve de bienveillance en proposant un étalement de la dette, la commune rejette cette demande et mandate notre avocat pour obtenir le paiement des sommes déterminées par le jugement par tous les moyens légaux à notre disposition.

- Mme le Maire soumet le projet de lettrage à apposer au fronton de la Mairie. Des contraintes techniques empêchent de centrer les inscriptions. Le projet d'inscriptions sur le cadre gauche en rez-de-chaussée de la façade, couleur « Corten », est retenu avec la proposition d'étudier la réalisation du blason de la commune avec l'inscription République Française sur le cadre opposé de la façade pour équilibrer.

- Des difficultés sont apparues pour le positionnement et le raccordement électrique du défibrillateur rue Basse. Il est proposé d'installer déjà celui de la Mairie qui semble poser moins de problème. L'installation en deux étapes si possible sera négociée avec l'entreprise.

- Le site internet de la commune est prêt mais des investigations complémentaires sont nécessaires concernant le nom de domaine « Misy-sur-Yonne » qui pourrait avoir déjà été déposé. Orange par l'intermédiaire de sa filiale NordNet sera sollicité sur ce problème.

- Même si l'issue a été cette fois favorable, la sauvegarde de la 3<sup>ème</sup> classe n'est pas définitivement gagnée. Si le combat de parents d'élèves et de la Mairie qui ont su mobiliser parents et élus (Député, Conseillers départementaux et régionaux, maires...) autour de la défense de cette classe est à saluer pour cette bataille, la victoire finale devra se jouer avec l'ensemble des partenaires : le SIVU, la commune de Marolles, mais aussi l'Inspection Académique. Mme le Maire, depuis la fin du mois dernier, a ainsi repris contact avec le Maire de Marolles et plus récemment avec

l'Inspectrice de l'Éducation Nationale pour étudier les possibilités qui s'offrent à la commune de pouvoir sauver sa troisième classe. En fonction des départs et des arrivées, le déficit pourrait être de 5 à 6 enfants pour le maintien sans condition. Si le Maire de Marolles n'est pas enthousiaste à l'idée de perdre les élèves de grande section de Misy au risque de provoquer une fermeture de classe en Maternelle cette fois, l'inspectrice a de son côté signalé attendre les arbitrages pédagogiques du Ministère et du rectorat qui préconisent parfois justement d'éviter les classes à triple niveaux, ce qui irait plutôt dans le bon sens pour nous. Un rendez-vous avec les principaux protagonistes sera prochainement organisé.

- La remise des cadeaux de Noël aux enfants est prévue le dimanche 19 décembre 2021. La possibilité de mettre en place un marché de Noël est évoqué pour accompagner cette remise de cadeaux. Les représentants du Comité des Fêtes n'ayant pas donné suite aux courriers qui leurs ont été adressés, et un repreneur s'étant présenté en Mairie, une Assemblée Générale sera organisée pour élire un nouveau bureau.

- La date de dépôt des dossier de demande de subvention pour la DETR 2022 est fixée au 15 décembre 2021. Il est donc urgent de définir la taille et les principaux éléments fondamentaux (revêtements, entourage, nombre d'agrées...) pour chiffrer et déposer le dossier pour le Terrain Multi Sports (City-Stade).

*Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 22h08*

*Fait à Misy-sur-Yonne, le 16 novembre 2021*

**Le Maire,  
Monique JACQUIER**

